

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - Dominique DARGUY

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

SECRETARIE DE SEANCE : Odette DIBON

La Maire propose au Conseillers Municipaux le projet du Budget Primitif 2025, transmis en amont de la séance. Elle rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	<u>Dépenses</u>	2 128 214,88 €
	<u>Recettes</u>	2 424 475,58 €
FONCTIONNEMENT	<u>Dépenses</u>	2 347 510,00 €
	<u>Recettes</u>	2 347 510,00 €

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT	<u>Dépenses</u> :	3 126 558,00 € (dont 998 343,12 € de RAR)
	<u>Recettes</u> :	3 126 558,00 € (dont 702 082,42 € de RAR)
FONCTIONNEMENT	<u>Dépenses</u> :	2 347 510,00 €
	<u>Recettes</u> :	2 347 510,00 €

PRECISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec plusieurs opérations d'équipement,

AUTORISE la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

